

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi 1^{er} Juillet Deux Mille Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRÉSENTS : VIEAU André-Jean, AUNEAU Olivier, CAILLET Florent, CHAUVET-GUERIN Aurélien, CUSSONNEAU Anne-Sophie, PARNET Sylvain, BRICAUD Isabelle, PHILIPPEAU Christelle, VIVIEN Céline, HAMEL-GUITTON Solenne, BLAIN Hélène, ORHON Jean-François, BODET Délizia, COUILLEAULT Liliane, GARDAIS Yaël, LEFOL-ANDRE Isabelle, MELLIER Stéphane, PECOT Julie

ETAIENT EXCUSÉS : AUBRY Julie, BILLARD Catherine

ETAIENT ABSENTS : PINET Nora

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François ORHON est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à Aurélien CHAUVET-GUERIN, Catherine BILLARD à Florent CAILLET

Objet de la délibération

Convocation le 25 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 20
Publié le 2 juillet 2026

2026-020 RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTE NON PERMANENT ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (VACANCES SCOLAIRE TOUSSAINT 2026 À AVRIL 2027)

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique, il appartient au Comité syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services.

Compte tenu des différents besoins en personnel dans les services du SIVU de l'Enfance pour les vacances de l'année 2026/2027 et notamment ceux recensés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le Président propose à l'assemblée de procéder au recrutement du personnel d'animation et d'entretien comme suit :

Service demandeur	Nombre d'agents	Fonction	Grade	Indice Brut	Temps de travail	Période et/ou durée maximale par contrat
ALSH	30	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	18 h sur la période d'emploi	Du 17/10/2026 au 01/11/2026
	25	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	18 h sur la période d'emploi	Du 19/12/2026 au 03/01/2027
	30	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	18h sur la période d'emploi	Du 20/02/2027 au 07/03/2027
	30	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	18 h sur la période d'emploi	Du 17/04/2027 au 02/05/2027
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	7.5 heures hebdomadaires	Du 17/10/2026 au 01/11/2026
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Le 02/11/2026
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	7.5 heures hebdomadaires	Du 19/12/2026 au 03/01/2027
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Entre le 04/01/2027 et le 11/01/2027
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	7.5 heures hebdomadaires	Du 20/02/2027 au 07/03/2027
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Le 08/03/2027
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	7.5 heures hebdomadaires	Du 17/04/2027 au 02/05/2027
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Le 03/05/2027

Au temps de travail indiqué dans le tableau ci-dessus, il sera également versé au personnel d'animation un forfait compris entre 5 et 22 heures correspondant au temps de préparation susceptible d'être versé en dehors des périodes de contrat.

Le recours aux agents contractuels saisonniers sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire à l'exception des animateurs.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-23 2° ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter sur ces emplois non permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

DECIDE de créer les emplois proposés pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

AUTORISE le Président à signer les contrats de recrutement correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Le/la secrétaire de séance :
Jean-François ORHON

*Pour le Président et par délégation
la Directrice du SIVU de l'Enfance
Christine PRIGENT*

Transmission sur le site internet le : 02/07/2026
Transmission au contrôle de légalité le :



Accusé de réception en préfecture
044-254402688-20260701-3_2026delib020-DE
Reçu le 02/07/2026